

Contrat de location

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Appelé ci-après le loueur.....

ET

Appelé ci-après le locataire.....

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT;

- Nature et date d'effet du contrat Le loueur met à disposition du locataire, un véhicule de marque, immatriculé, à titre onéreux et à compter du

Kilométrage du véhicule : kms

1.2 - Etat du véhicule, Lors de la remise du véhicule et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre le locataire et le loueur. Le véhicule devra être restitué le même état que lors de sa remise. Toutes les détériorations sur le véhicule constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire. Le locataire certifie être en possession du permis l'autorisant à conduire le présent véhicule.

1.3 - Prix de la location du véhicule, Les parties s'entendent sur un prix de location euros par jour (calendaires). Ce prix comprend un forfait de pour la durée du contrat.

1.4 - Kilométrage supplémentaires Tout kilomètre réalisé au-delà du forfait indiqué à l'article 1.2 du présent contrat sera facturé au prix de euros. 1.5 - Durée et restitution du véhicule.

Le contrat est à durée indéterminée.

Il pourra y être mis fin par chacune des parties à tout moment en adressant un courrier recommandé en respectant un préavis de

1.6 - Autres éléments et accessoires,

Le locataire prendra en charge l'ensemble des charges afférentes à la mise à disposition du véhicule :

- Frais d'entretien du véhicule,
- Les frais d'essence,
- L'assurance du véhicule.

1.7 - Clause en cas de litige Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce de

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties.

A, le

Le locataire signature
précédée de la mention manuscrite
bon pour accord

Le loueur signature
précédée de la mention manuscrite
bon pour accord